

19 MAI 1852

291

138

E 2300 Paris 5

*Le Chargé d'affaires de Suisse à Paris, J. Barman,
au Conseil fédéral*

L

Paris, le 19 mai 1852

Je vois que les journaux suisses portent leur attention sur le projet de chemin de fer de Lyon à Genève; il en est même qui prétendent que la ligne directe est abandonnée et qu'on se bornera au tracé par le Département de l'Isère et la Savoie.

M. le Ministre des Travaux publics m'a en effet dit, il y a quelque temps, que ce dernier projet lui paraissait préférable, sauf à revenir plus tard à la ligne directe, mais qu'il allait toutefois envoyer sur les lieux des ingénieurs pour étudier la question et lui faire rapport.

Dès lors des considérations politiques et stratégiques paraissent avoir rendu le ministre plus favorable à la ligne directe par le territoire français. Le Président a dû s'en occuper hier avec trois de ses ministres. Malheureusement le moment est peu favorable à une concession qui accroisse les charges de l'Etat. La place est déjà surchargée d'actions et d'obligations émises depuis le 2 décembre. D'un autre côté, il est bien à craindre que le tracé par la Savoie une fois adopté, l'autre ne soit indéfiniment ajourné. Je doute même que le Gouvernement sarde puisse mener à bien l'entreprise.

M. Ch. Kohler, banquier de Genève, est ici pour solliciter la concession du chemin par la rive droite du Rhône, Ambérieux, la Vallée de Saint-Rambert et Culoz, le fort de l'Ecluse jusqu'à Saint-Genis, avec embranchement d'Ambérieux à Mâcon.

Il demande la concession dans les conditions de la loi de 1842, d'après laquelle l'Etat se charge des terrassements et travaux d'art. Il désire de plus qu'un minimum d'intérêt soit garanti.

Le tracé par Nantua semble abandonné comme plus coûteux et trop élevé.

Cette question si importante pour la Suisse ne tardera pas à être décidée.

[...]¹

1. *Note de la main de J. Furrer: Antrag, Mittheilung an Genf soweit der Brief die Eisenbahnen beschlägt.*